

**DELIBERATION n° 25-2021**

En date du 25 mai 2021

**Portant sur les attributions de subventions  
aux associations pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie et en visio-conférence le 25 mai 2021 à 20h00 selon la convocation en date du 11 mai 2021, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Régine DE PAIVA, étant secrétaire de séance.

**Sont présent(e)s :** M. GARESTIER Joël, Maire, M. HENRY Philippe, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Mme DE PAIVA Régine, adjoints.  
M. GLANDUS Bernard, M. SIMON Patrick, M. NANEIX Jean-Philippe, M. APPERT Brice, conseillers municipaux.

**Sont présent(e)s en visio-conférence :** Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Adjointe.

Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. GIRARD Stéphane, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme DESMOULIN Christelle, Mme TALLET Emilie, Mme TOUCAS Hélène, Mme THIBAUT GUILLON Claude, Mme MICAUD Océane, M. GAILLARD André, M. GRANDJACQUOT Victor, Conseillers Municipaux.

**Absentes excusées :** Mme COUTY Isabelle, Mme BASSALER Virginie, conseillères municipales. Leur pouvoir est donné à Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle.

Le maire propose au Conseil Municipal pour l'exercice 2020 d'octroyer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS 2021</b>	
<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNE</b>	
Amicale du personnel	2 200 €
ASOLIM	75 €
Association 2000 pattes	200 €
Association communale de chasse agréée (ACCA)	580 €
Association Gymn club Saint-Just-Le-Martel	580 €
Association KM42	710 €
Association Sportive Saint Just (ASSJ)	560 €
FNACA Fédération National des Anciens Combattants d'Algérie	200 €
Handball Club Martellois	700 €
Just à Vélo	480 €
La Compagnie de l'Hippocampe	150 €
Les Ailes Martelloises	150 €
Passion Danse Saint-Just-Le-Martel	600 €
Saint Just Culture Loisirs	1930 €
Sporting Basket Club	410 €
Tennis Club Aureil St Just Eyjeaux	460 €
Union Fédérale limousine des anciens combattants section St Just	420 €
VolleyBall Club Martellois	120 €
<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>	
Association des Scléroses en plaques (AFSEP)	50 €
CHAL Action d'Animation Hôpital Chastaing	50 €
Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN)	50 €
FNATH (accident de la vie) Section Panazol	160 €

France Victime 87	50 €
Ligue des droit de l'homme	50 €
Ligue nationale contre le cancer comité départemental (HV)	50 €
Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation périgord-limousine-Beynac	50 €
Mouvement Vie libre (lutte contre l'alcoolisme)	50 €
Onac (bleuets)	50 €
PEP 87 (pupilles enseignement public)	50 €
Planning familiale	50 €
Prévention routière	50 €

**Le total général s'élève à 11 285 euros.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'octroyer, pour l'exercice 2021, les subventions aux associations selon le tableau présenté ci-dessus.

**Article 2 :**

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 4 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	20
Vote contre	3
Abstention	0



Fait à Saint-Just le Martel, le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le Maire,

Joël GARESTIER



- Transmis au représentant de l'Etat le
- Publié le